

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
69 ELIZABETH II, 2020

Projet de loi 174

Loi modifiant la Loi sur l'heure légale

M. P. Miller

Projet de loi de député

1^{re} lecture 25 février 2020

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi modifiant la Loi sur l'heure légale

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

1 (1) Le paragraphe 2 (1) de la *Loi sur l'heure légale* est modifié par remplacement de «cinq» par «quatre».

(2) Le paragraphe 2 (2) de la Loi est modifié par remplacement de «six» par «cinq».

(3) Les paragraphes 2 (3), (4) et (5) de la Loi sont abrogés.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le dernier en date du 1^{er} novembre 2020 et du jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2020 pour remettre les pendules à l'heure*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi modifie la *Loi sur l'heure légale* pour que soit adoptée pour toute l'année l'heure actuellement appelée heure avancée.